



CRASSIER

CONSEIL COMMUNAL

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 18 février 2010
PRESIDENCE : Monsieur Pascal Contegat

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

-- Après étude du **préavis municipal no 42/2010** proposant :

D'accepter l'agrandissement et la transformation du Café/restaurant du «Bœuf Rouge », Parcelle n° 9, pour un prix de Fr. 1'500'000.--

D'autoriser la Municipalité de financer cet investissement de Fr. 1'500'000.-- par un emprunt auprès d'un établissement bancaire selon les conditions en vigueur au moment du début des travaux.

-- Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour

-- Après lecture du rapport de la commission ad hoc qui nous propose :

D'accepter le préavis municipal tel que présenté en y adjoignant les amendements suivants :

Premier amendement :

- **Demande de deux propositions supplémentaires émanant de deux architectes différents sur la base de relevés acquis par la Municipalité. Il est à noter que la réalisation de cet amendement aura un coût et qu'il retardera certainement le début des travaux.**

Ce premier amendement est refusé par 6 oui – 18 non – 8 abstentions.

Deuxième amendement :

- **Sur la base d'un bilan énergétique réalisé ou à réaliser, le bâtiment devra répondre aux normes en vigueur dans le domaine au moment de la réalisation des travaux.**

Ce deuxième amendement est refusé par 4 oui – 24 non – 4 abstentions.

Extrait du procès-verbal – 18 février 2010 - Conseil Communal de Crassier

-- Après lecture du rapport de la commission de gestion qui nous propose :

D'accepter le préavis municipal tel que présenté en y adjoignant l'amendement suivant :

- **Un montant de Fr. 1'199'900.-- est alloué pour la transformation et la rénovation effective du « Bœuf Rouge ». Le montant de Fr. 300'100.-- correspondant au poste « divers et imprévus » devra être justifié par des devis affectés à des travaux selon les codes de construction CFC et fera l'objet d'une demande de crédit complémentaire.**

Cet amendement est accepté par 18 oui – 0 non – 14 abstentions.

Pour conclure l'assemblée procède au vote du préavis au complet, y compris l'amendement, qui est accepté par :

24 OUI - 3 NON - 5 ABSTENTIONS

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 18 février 2010

Le Président :
Pascal Contegat



La Secrétaire :
Yvette Freléhoux

